

Mais l'une des principales raisons, sinon la meilleure, que l'on puisse apporter pour induire les cultivateurs à s'occuper de cette culture, c'est qu'elle n'est pas exposée aux ravages de la mouche, comme l'est le blé, et que le froid ne lui fait presque pas de tort.

L'on pourrait encore citer d'autres avantages de cette culture, mais, pour le moment, je me contenterai de vous soumettre ces remarques, en espérant qu'elles recevront l'approbation de votre comité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN A. DONALDSON,

Québec, 13 juin 1864.

J. P. Leprohon, *ocr.*

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour renfermant des questions à l'égard desquelles je soumetts les réponses suivantes pour l'information du comité spécial (de l'assemblée législative), chargé de s'enquérir de la possibilité de cultiver la vigne en ce pays.

1o. Je dois faire observer que la culture de la vigne sauvage, ainsi que la pratique M. de Courtenay, a eu l'effet d'augmenter la quantité et la grosseur de son raisin, de telle sorte que je n'eusse pas cru ce résultat possible si je ne l'avais pas moi-même constaté, et après avoir minutieusement étudié le système adopté par ce monsieur, je suis demeuré convaincu que pour cultiver avec succès la vigne, il faut être parfaitement versé dans l'art d'émonder.

2o. En deux occasions différentes, j'ai été témoin des avantages résultant de l'application de son système à la culture des vignes françaises. Une vigne de l'espèce des "nuniens" est restée dans le jardin d'un de nos amis pendant plusieurs années sans jamais produire de fruits qu'en très-petite quantité, et encore, n'arrivait-il qu'à une forme imparfaite et jamais à maturité; mais l'été qui suivit son élagage fait par le vigneron de M. de Courtenay, elle donna une quantité extraordinaire de raisin mur et bien développé.

Une autre vigne, dite chasselas doré, était cultivée en plein air, et ses magnifiques rameaux étaient chargés de grappes, au fruit complètement développé.

3o. J'ai examiné, alors que j'aidais à faire le vendange, le vin fait par M. de Courtenay avec la vigne cultivée en plein air, et, depuis, je n'hésite aucunement à le dire, je suis demeuré convaincu que si la culture de la vigne et de la fabrication du vin étaient pratiquées sur une grande

échelle, mais toujours d'après le système de ce monsieur, elles auraient un résultat d'une importance incalculable pour le pays, tant au point de vue moral que commercial.

Je fais le commerce des vins depuis bien des années, et je suis en mesure de pouvoir affirmer que le vin ainsi produit aurait une grande valeur sur le marché d'aucun pays.

4o. Je suis persuadé qu'une aide donnée par le gouvernement à une compagnie qui voudrait entreprendre l'exploitation de cette industrie dans les deux sections de la province serait suivie d'un succès inévitable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. J. BICKWELL.

Québec, 13 juin 1864.

J. M. Lemoine, Ecuyer, Spencer Grange, Prox Québec.

1re Question. Avez-vous remarqué les résultats pratiques obtenus par M. de Courtenay, dans la culture de la vigne sauvage dans le district de Québec?

2o. Savez-vous si M. de Courtenay a fait du vin avec la vigne sauvage améliorée du district de Québec, et qu'en pensez-vous?

3e. Etes-vous d'opinion que le concours du gouvernement aurait l'effet de développer cette industrie d'une manière avantageuse pour le pays?

Reponses aux questions soumises à J. M. Lemoine, Ecuyer.

1o. Je me suis beaucoup occupé, pendant plusieurs années, de la culture de la vigne dans les serres chaudes et en plein air, par le fait que je possède moi-même des vignobles à Spencer Wood. J'ai été frappé des résultats obtenus par M. de Courtenay dans la culture de la vigne en plein air à St. Alban, sur le chemin St. Louis, près Québec, des vignes presque stériles furent couvertes de fruit magnifique après deux ans de culture.

2o et 3o. M. de Courtenay m'a fait goûter l'hiver dernier d'un vin délicieux fait avec du raisin produit, m'a-t-il dit, dans ce district, j'ai vu ce raisin dans ses différentes phases de fermentation, et je suis persuadé que si on fabriquait ce vin en grande quantité, qu'il en résulterait des avantages considérables au Canada.

4o. Le gouvernement manquerait à son devoir vis-à-vis du pays en refusant son concours actif au développement d'un élément si important de prospérité commerciale. Je ne vois pas pourquoi la vigne